

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

NANTERRE, le 4 mars 2015

Préfecture
Direction de la Réglementation et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement et des Installations Classées
Affaire suivie par M. BARBIER
Tél 01 40 97 23 59
Fax : 01.40.97.23.54
DOSSIER n° 31756

SYCTOM / DGST	
000000 16 03 15	
N	COURRIER
Reçu par	ARRIVÉE

le Préfet des Hauts-de-Seine

à

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission de Suivi de Site
du centre de tri et de valorisation énergétique
de déchets ménagers et assimilés
ISSEANE, à Issy-les-Moulineaux

OBJET : Réunion de la Commission de Suivi de Site relative au centre « Isséane ».

P.J : Une copie du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2014.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la copie du compte rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site relative au centre de tri et de valorisation énergétique de déchets ménagers et assimilés « Isséane », qui s'est tenue le vendredi 12 décembre 2014 à la Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de Monsieur le sous-préfet d'Antony.

le Préfet,
pour le Préfet, et par délégation,

L'Attaché Principal
Chef de Bureau

Fabrice FAUCHER

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU 12 DECEMBRE 2014**

Présidée par

Monsieur GUARDIOLA

**Sous-Préfet d'Antony, chargé de l'arrondissement de Boulogne-
Billancourt par interim**

SOMMAIRE

- 1 Liste des participants ;**
- 2 Introduction – présentation de la réunion ;**
- 3 Désignation des membres du Bureau des Collèges « Elus » et « Salariés » ;**
- 4 Présentation du dossier d'information du Public (DIP) 2013 du Centre de tri et de l'Unité de Valorisation Energétique d'Issy-les-Moulineaux (UVE).**

1. Liste des participants

1.1	Collège « Administrations »	
	M. Jean-Pierre GUARDIOLA	Sous-Préfet d'Antony, Chargé de l'arrondissement de Boulogne-Billancourt par interim - Président
	Mme Francine BERTHIER	Inspecteur de l'Environnement - Unité Territoriale des Hauts-de-Seine de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (D.R.I.E.E.)
1.2	Collège « Elus »	
	Représentants la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO)	
	M. Bernard ROCHE	Conseiller Communautaire
	Représentant le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers	
	Mme Séverine GRASTILLEUR	Ingénieur Pôle Tri-valorisation
1.3	Collège « Riverains ou Associations »	
	Mme Clotilde NORGUET	Membre de l'association « Actions Environnement Boulogne-Billancourt »
	M. Gil LEPARMENTIER	Président de l'association Issy l'Ecologie
	M. Jean BORDENBERGER	Membre de l'association Val de Seine Vert
1.4	Collège « Exploitant »	
	M. Christophe ALFEREZ	Directeur de l'unité de valorisation énergétique de la Société TIRU-SITA-ISSEANE
	M. Laurent BONAMI	Responsable QSE du site d'Isséane Société TIRU-SITA-ISSEANE
	M. Pascal COILLOT	Directeur du centre de tri SITA-ISSEANE
	M. Jean-Christophe GUERIN	Directeur de l'Agence de Tri-Valorisation SITA Ile-de-France
	Mme Catherine VERDET-THIEFIN	Directrice de Groupe TIRU Région Ile-de-France, Directrice Générale de la Société TSI
1.5	Collège « Salariés »	
	M. Jérôme MARCHAND	Membre du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
	M. Damien JEAN	Secrétaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Autres participants :

M. Fabrice FAUCHER	Chef du Bureau de l'Environnement et des Installations Classées - Préfecture – Direction de la Réglementation et de l'Environnement
M. Erick BARBIER	Rédacteur - Préfecture – Direction de la Réglementation et de l'Environnement

2. Introduction – présentation de la réunion

M. GUARDIOLA, Président, ouvre la séance en précisant qu'il s'agit de la seconde réunion de la Commission de Suivi de Site (C.S.S.) d'Isséane. Il demande ensuite que chacun se présente, compte tenu des modifications intervenues au sein des collèges « Elus » et « Salariés ».

3. Désignation du Bureau de la Commission de Suivi de Site.

M. le Président observe qu'en raison du renouvellement partiel des représentants des collèges « Elus » et « Salariés », ces deux collèges doivent pourvoir au remplacement de leur représentant respectif au sein du bureau.

M. JEAN informe qu'il demeure le secrétaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Société TSI et qu'il propose de rester représentant du collège « Salariés » au sein du bureau de la Commission de Suivi de Site. Il est désigné par le collège.

Le représentant du Syctom observe que le représentant du collège « Elus » au bureau de la Commission l'an passé était membre de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest ; il demande à être membre du bureau. Monsieur ROCHE accepte la candidature ; Le représentant du Syctom est désigné par le collège.

4. Présentation du dossier d'information du Public (DIP) 2013 du Centre de tri et de l'Unité de Valorisation Energétique d'Issy-les-Moulineaux (UVE)

Compte tenu de la taille importante des documents présentées et commentés en séance, ils ne sont pas joints au compte rendu mais seront disponibles sur le site internet de la préfecture (à l'adresse : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espace-Professionnels/Commission-de-suivi-de-site-CSS92/Issy-les-Moulineaux>)

M. ALFEREZ rappelle que la Société TSI est composée pour 60 % par la Société TIRU et pour 40 % par la Société SITA. TIRU exploite l'Unité de Valorisation Energétique et SITA exploite le Centre de Tri.

M. BONAMI présente les activités de l'Unité de Valorisation Energétique et M. Pascal COILLOT celles du Centre de Tri et leurs résultats sur l'année 2013, sous forme de diapositives.

L'UVE est autorisée à traiter 460 000 d'Ordures Ménagères par an et le Centre de Tri est autorisé pour 30 000 tonnes de collecte sélective par an. M. COILLOT rappelle que les objets encombrants ont été supprimés et que la collecte sélective était de 22 500 tonnes jusqu'au 23 décembre 2013.

Données 2013 :

482 432 tonnes d'ordures ménagères ont été reçues, 459 825 tonnes ont été incinérées, produisant 82 170 tonnes de mâchefers valorisés (179kg/tonne incinérée) ; 778 813 tonnes de vapeur ont été vendues à la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU), représentant le chauffage de 70 357 logements ; 106 106 MWh d'électricité ont été produites, dont 59 767 MWh vendu à RTE (5140 tonnes en équivalent pétrole). 84 % de l'énergie produite par l'UVE est livrée à la CPCU sous forme de vapeur, 9 % est vendue à EDF et 7% est consommée sous forme électrique par l'UVE.

Le Centre de tri a collecté 22556 tonnes dont 17 181 ont été triées et évacuées en filières, soit 76 % du tonnage entrant.

Les rejets gazeux :

En ce qui concerne les rejets gazeux de l'UVE, la moyenne annuelle sur les deux fours en rejets de dioxines et furanes est 25 fois plus faible que la valeur limite. Les autres rejets gazeux respectent la limite réglementaire de dépassement de 60h par an pour chacune des deux lignes de combustion, avec 5h30 pour la première ligne et 2h30 pour la seconde. Les dépassements en poussières sont liés à des dysfonctionnements des traitements de fumées lors des redémarrages de l'électrofiltre et du four, les dépassements en COT sont essentiellement liés aux combustions incomplètes des déchets et aux réglages des brûleurs gaz SCR et le dépassement en NOx est consécutif à une baisse d'injection d'eau ammoniacale due à un retard de livraison d'ammoniaque par le transporteur à la suite de mauvaises conditions météorologiques (neige). Monsieur BONAMI explique également que la consommation de gaz est nulle pour 2013 en ce qui concerne l'utilisation du système anti-panache, le gaz consommé en 2013 a été utilisé pour la régénération des catalyseurs de NOx.

Les moyennes journalières de rejets gazeux en 2013 sont toutes en dessous des valeurs limites réglementaires.

Les retombées atmosphériques :

La campagne 2013 s'est déroulée du 10 septembre au 13 novembre 2013. La période est choisie afin de bénéficier d'une pluviométrie permettant l'utilisation des collecteurs de précipitation (jauge Owen). Les dépôts mesurés en dioxines et furanes sont inférieurs aux valeurs observées en zone rurale. Le fonctionnement d'Isséane n'entraîne pas de modification significative.

En ce qui concerne les retombées de métaux lourds, il convient d'observer qu'il n'y a pas de valeur réglementaire limite européenne ou française. Pour le cuivre, le zinc, le plomb et le mercure, les résultats sont ceux correspondant à un « bruit de fond » lié à l'activité humaine urbaine.

Monsieur LEPARMENTIER s'interroge sur le lieu de retombée du panache, qu'il estime impossible à déterminer. TSI répond qu'une analyse des retombées du panache était présente dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposé en préfecture.

En ce qui concerne la campagne de mesures des retombées sur les mousses et les lichens, le SYCTOM rappelle qu'il s'agit de campagnes non imposées par l'arrêté d'autorisation mais mises en place par le Syndicat.

Les mousses représentent un indicateur passif annuel, dans la mesure où, en l'absence de racines, ces organismes tirent leur nutriment des retombées atmosphériques. Il s'agit d'une méthode européenne standardisée et normée. Les lichens sont quant à eux des indicateurs renseignant sur les évolutions de fond, utilisés pour la mesure de la qualité de l'air.

En 2013, pour la première fois, les résultats sur les mousses indiquent qu'il y a eu deux dépassements en dioxines et furanes sur les stations 4 et 6, qui sont des stations éloignées du site. Il se pourrait que ces dépassements soient liés à un incendie ou à l'usage d'une cheminée importante.

Les résultats relatifs aux métaux lourds sur les mousses ne permettent pas de mettre en évidence l'influence des émissions de l'usine.

En ce qui concerne les lichens, les valeurs mesurées en dioxines et furanes sont du même ordre de grandeur que la valeur de référence caractérisant l'absence de retombées ; Il n'y a pas d'impact environnemental relevé sur les mousses et les lichens en liaison avec l'activité de l'usine.

Les rejets liquides :

Mme NORGUET demande en préambule s'il y a un système de refroidissement de l'eau avant rejet en Seine. Il lui est répondu par la négative.

Quatre dépassements des volumes rejetés en égout ont eu lieu en 2013 : les deux premiers sont liés à un problème de réglage de la fontaine d'ornement située côté centre de tri et les deux suivants sont consécutifs à un risque de débordement de la fosse de traitement des eaux résiduaires après attente de vidange en raison d'une température trop élevée.

Douze dépassements de température de l'eau rejetée en égout ont eu lieu en 2013, avec une température maximale de 32.7 °C pour 30° C autorisé. Toutefois, la SEVESO a donné son aval lors des rejets. Aucun appareil de mesure sur les rejets aqueux n'a connu de défaillance en 2013 alors qu'une tolérance de 60 h d'indisponibilité annuelle est admise, sans qu'un organe de mesure ne soit indisponible plus de dix heures en continu.

Aucun dépassement des valeurs limites réglementaires des paramètres surveillés n'est intervenu tant au niveau des rejets à l'égout qu'aux rejets en Seine.

Lors des contrôles inopinés effectués par le responsable du réseau d'assainissement départemental, 7 dépassements ont été constatés, pour lesquels les explications ont été données.

Questions diverses :

Monsieur LEPARMENTIER renouvelle sa remarque liée au chargement côté Boulogne-Billancourt des péniches de papiers journaux et magazines, ce qui entraîne des rotations de poids lourds inutiles. L'exploitant explique que le Port autonome gère son domaine et qu'il serait peu judicieux d'installer un embarcadère près de l'usine côté Issy-les-Moulineaux pour six camions par mois.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GUARDIOLA ferme la séance, remercie les participants et leur donne rendez-vous l'année prochaine.

Le Président,



Jean-Pierre GUARDIOLA